

METTRE EN PLACE UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA369	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1320,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 20/11/2024 au 21/11/2024

OBJECTIFS

- Adopter une démarche méthodologique permettant l'élaboration concrète d'un PCA
- Faciliter une telle démarche, par la délivrance de conseils et de bonnes pratiques
- Constituer une aide à la préparation d'un éventuel projet de certification ou de demande de fournisseurs (par exemple assureurs vis-à-vis de courtiers dans le cadre d'autorisations desouscription ou de gestion sinistres)

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Fournir l'ensemble des éléments à prendre en compte pour construire et suivre l'efficacité d'un PCA.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Introduction

1. Pourquoi organiser la continuité des activités ?
2. Quelques chiffres
3. Crises et PCA

B. Comment lancer une démarche PCA ?

1. Pré-requis dans l'entreprise
2. Norme ISO et le vocabulaire correspondant
3. Quantifier le niveau du besoin de continuité

C. Construction du PCA

1. Quels scénarii prendre en compte ?
2. Définir les objectifs de continuité en mode dégradé
3. Déterminer les exigences sur les ressources nécessaires au PCA

D. Mise en œuvre du PCA

1. Gestion de crise et PCA
2. Déclenchement du PCA
3. Suivi du PCA

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Intermédiaires (agents - courtiers)
Experts dommages aux biens
Souscripteurs risques d'entreprise
Inspecteurs sinistres dommages aux biens
Risk-manager

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Connaissance de l'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation des entreprises, ou connaissance de l'analyse des risques.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1320,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:49